

Rapport annuel 2014 - 2015

Fédération suisse des producteurs de céréales



Suisse,
pays de cultures

www.fspc.ch

SGPV-FSPC



Schweizerischer Getreideproduzentenverband
Fédération suisse des producteurs de céréales
Federazione svizzera dei produttori di cereali

AVANT-PROPOS

La récolte 2014 nous a fourni son lot de surprises, plus ou moins bonnes.

Du côté positif : de bons rendements, ce qui reste la satisfaction principale de tout producteurs.

Du côté négatif, la liste est malheureusement plus longue : germination sur pied des céréales panifiables, teneur en protéine historiquement faibles, excédents dans la production de colza et problèmes dans les importations de céréales fourragères.

La FSPC, durant l'année 2014-2015, a poursuivi son travail de défense des producteurs et s'est engagée pour des conditions-cadre les meilleures possibles, compte-tenu d'un contexte national et international difficile.

Les effets du franc fort font clairement sentir leurs effets négatifs sur les marchés des céréales panifiables et des oléagineux. Pour les panifiables en particulier, nous aurions pu attendre du Conseil fédéral un soutien facilement réalisable : l'augmentation du maximum de protection à la frontière afin d'atteindre le prix de référence de Fr. 53.-/dt pour les importations de blé Top (alors que les importations se sont faites cinq francs plus bas durant le printemps). Le Conseil fédéral a promis de prendre des mesures si nécessaires...

L'entreposage des oléagineux nous a également passablement occupés durant cette année : assurer la transparence dans les flux de marchandise, améliorer le système des attributions pour mieux coller au marché, redéfinir les règles dans la commercialisation et, finalement, participer au financement des

mesures d'entreposage. Une demande d'aide a été faite à la Confédération, demande qui a été refusée.

Pour les céréales fourragères, le problème se situe au niveau de la protection à la frontière, trop basse au printemps, qui fera pression sur la récolte 2015.

Ces trois exemples montrent que la filière doit s'organiser par elle-même, trouver des solutions, faire des propositions. Malgré le principe des filières fortes prôné par l'OFAG, la Confédération a malheureusement encore de la peine à reprendre les propositions de ces mêmes filières.

Une production rentable pour les producteurs et, partant, une filière agro-alimentaire performante, passe par des conditions-cadre adéquate et un soutien de la Confédération. La FSPC s'engage dans et pour une interprofession forte. Nous attendons le même engagement de l'Administration en faveur de la production, de la transformation et de la mise en valeur de nos denrées alimentaires.



Fritz Glauser
Président de la FSPC

TABLE DES MATIÈRES

1	POLITIQUE ET MARCHÉ	2	3	COLLABORATIONS	11
	POLITIQUE AGRICOLE	2		SWISS GRANUM	11
	COURS DE L'EURO.....	2		AUTRES ORGANISATIONS	12
	CÉRÉALES FOURRAGÈRES : DROIT DE DOUANE	2	4	PROMOTION	13
	CÉRÉALES PANIFIABLES : MARCHÉ ET CT N°27	2		INFORMATION SUISSE SUR LE PAIN (ISP)	13
	LOI CHOCOLATIÈRE	3		ASSOCIATION « HUILE DE COLZA SUISSE » (AHCS)13	
	MARCHÉ DES OLÉAGINEUX.....	3		SUISSE GARANTIE	13
	SWISSNESS	4		AGRO MARKETING SUISSE (AMS)	13
2	ACTIVITÉS DE LA FSPC	5	5	STATISTIQUES	14
	ORGANE	5			
	COMMUNICATION.....	7			
	GESTION DE L'OFFRE.....	8			
	PRISES DE POSITION ET INTERVENTIONS	10			

I POLITIQUE ET MARCHÉ

POLITIQUE AGRICOLE

La politique agricole pour la période 2014-2017 est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2014. Après une année et demie de mise en œuvre, les effets négatifs se font sentir pour les exploitations de plaine, qui ont vu les montants de paiements directs par hectare diminuer entre 2013 et 2014.

A cause des bons rendements de la production végétale en 2014, le bilan après une année est faussement positif. En effet, les grandes quantités récoltées cachent la baisse des prix constatée sur les marchés ainsi que le manque de rentabilité de certaines cultures.

La FSPC tire un bilan nettement plus négatif que l'OFAG après 18 mois de mise en œuvre de la PA 2014-2017 : les paiements directs alloués aux surfaces de grandes cultures ont diminué, tout comme les contributions spécifiques aux oléagineux. En outre, les surfaces de céréales ont diminué d'environ 3'600 hectares entre 2013 et 2015, preuve que l'amélioration de la rentabilité « relative » des grandes cultures par rapport aux autres branches de production ne suffit pas si la rentabilité effective manque.

La FSPC, dans ses différentes prises de position, continue à lutter pour une agriculture axée sur la production de denrées alimentaires de qualité et répondant aux besoins du marché. La FSPC s'engage également en faveur d'une simplification administrative et d'un nouvel équilibre entre la production et l'écologie. La FSPC poursuit en outre son engagement pour l'introduction d'une contribution spécifique aux céréales fourragères, les marges brutes de ces cultures étant purement et simplement insuffisantes pour assurer un revenu correct aux producteurs.

Les différentes prises de position de la FSPC sont disponibles sur notre site internet

COURS DE L'EURO

La décision de la Banque nationale suisse (BNS) de supprimer le taux plancher de Fr. 1.20 pour un Euro a des conséquences majeures pour les cultures défendues par la FSPC. Dans un communiqué de presse daté du 21 janvier 2015, nous avons expliqué les problèmes attendus pour les céréales panifiables et pour les oléagineux. Pour les panifiables, le maximum de Fr. 23.-/dt de protection à la frontière a pour conséquence, avec la parité entre l'euro et le franc suisse, des

importations nettement en-dessous du prix de référence de Fr. 53.-/dt pour le blé Top.

Pour les oléagineux, le nouveau taux de change a également un impact sur les prix à l'importation des huiles et, par conséquent, sur les prix producteurs.

La FSPC est intervenue à plusieurs reprises auprès de l'OFAG et du Conseiller fédéral Schneider-Ammann afin de corriger cette situation dramatique, malheureusement sans succès. Au final, alors que l'Administration fédérale « suit la situation de près », les filières céréalières et oléagineuses sont toujours sous pression et les prix payés aux producteurs risquent de diminuer.

CÉRÉALES FOURRAGÈRES : DROIT DE DOUANE

Malgré la baisse constante des surfaces de céréales fourragères en Suisse, la quantité récoltée en 2014 a augmenté. Ceci est dû aux bons rendements, mais également aux presque 100'000 t de blé panifiable germé et commercialisé dans le secteur fourrager.

Avec des besoins annuels en orge fourragères d'environ 230'000 t, la récolte suisse 2014 (environ 200'000 t) a presque couvert les besoins des fabricants d'aliments. Dans ces conditions, les importations auraient dû se limiter au minimum.

Adaptation problématique de la charge douanière

Les importations d'orge ne se sont malheureusement pas limitées aux 30'000 t manquantes, suite à des baisses trop importantes, décidées par l'OFAG, de la charge douanière, notamment pour le mois d'avril. Conséquence : le marché est saturé et les stocks se sont remplis durant le printemps, ce qui risque de faire pression sur les prix de la récolte 2015.

Des discussions devront être menées avec l'OFAG au sujet de ces adaptations de charge douanière pour d'une part obtenir une certaine transparence sur les données utilisées et, d'autre part, avoir la garantie que les adaptations soient conformes au marché et tiennent compte de l'approvisionnement global.

CÉRÉALES PANIFIABLES : MARCHÉ ET CT N°27

La récolte 2014 de céréales panifiables, malgré des rendements satisfaisants, a causé passablement de problèmes à la filière : humidité et pluie à la récolte, germination sur pied, problèmes logistiques dans les centres

collecteurs et, finalement, des teneurs en protéine relativement faibles.

Cette situation particulière a nécessité des discussions nombreuses et animées au sein de swiss granum au sujet de l'approvisionnement en céréales panifiables. Pour la première fois, les quantités importées des zones franches ainsi que les stocks de report ont été pris en compte dans les calculs, afin d'obtenir une image aussi proche que possible de la réalité.

Au final, pour respecter les besoins des transformateurs et à la condition que la FSPC ne faisait aucun déclassement, une demande a été faite pour une augmentation de 20'000 t du contingent d'importation N°27 pour l'année 2015, avec une nouvelle répartition des tranches du contingent (30'000 au début janvier ; 30'000 t au début avril ; 20'000 t au début juillet et 10'000 t au début octobre). Nous partons du principe que ce compromis réglera les problèmes causés par la récolte 2014 et que la pression sur la récolte 2015 sera limitée, les quantités importables sur le deuxième semestre 2015 étant dans la norme (30'000 t).

Céréales panifiables : évolution de l'approvisionnement Suisse

Au cours des dernières années, la surface de céréales panifiables (blé panifiable, épeautre, seigle) a constamment diminué (- 0.7 % par année depuis 2005). En 2014, moins de 82'000 hectares étaient encore consacrés aux céréales panifiables.

Avec un rendement moyen de 5.8 t/ha, la production globale atteint bon an mal an 475'000 t, desquelles il faut enlever la production de semences d'environ 17'000 t par année, soit un potentiel de 458'000 t.

Avec des besoins en céréales suisses de la part de la meunerie de 410'000 t, la marge pour les céréales qui n'ont pas la qualité pour la panification est d'en moyenne 48'000 t, soit 10 % de la production.

Les années de grêle ou de germination sur pied, par exemple, la situation est de plus en plus tendue.

Si la surface de céréales panifiables continue à baisser, notamment en raison d'un manque d'attractivité économique pour les producteurs, l'approvisionnement des meuniers suisses risque de ne plus pouvoir être assuré au taux actuel de près de 90 %.

LOI CHOCOLATIÈRE

La FSPC participe au „groupe de pilotage pour l'exportation de denrées alimentaires“

de l'Administration fédérale des douanes. Ce groupe de travail a un rôle consultatif pour l'utilisation des moyens financiers dans le cadre de la loi chocolatière.

Aides à l'exportation de la Confédération

Pour l'année civile 2014, le budget de la Confédération était de Fr. 70 millions, dont Fr. 11.8 millions pour le secteur céréalier. La participation de la Confédération a été revue régulièrement, variant selon les mois entre 65 % et 85 % de la différence de prix de la farine entre la Suisse et l'Union européenne. Pour l'année civile 2015, le secteur céréalier a obtenu Fr. 12.15 millions, soit 17.36 % du budget.

Aides à l'exportation par la filière

Le reste de la différence de prix est jusqu'à 97.5% à charge de la FSPC et de la FMS et pour 2.5% à charge des entreprises exportatrices. En 2014, la FSPC a participé à hauteur de Fr. 1.7 millions pour garantir l'écoulement de 34'107 tonnes de farine indigène sous forme de produits transformés exportés. Ces soutiens sont financés par le fonds d'allègement de marché.

MARCHÉ DES OLÉAGINEUX

La situation sur les marchés des oléagineux a été très agitée durant l'année sous revue et a mis la filière sous pression. Les rendements de colza de la récolte 2014, avec en moyenne suisse près de 4 t/ha, étaient 25 % plus élevés que la moyenne des années 2009 à 2013. La quantité récoltée en Suisse en 2014 s'est élevée à 94'000 t, alors que les transformateurs en souhaitaient 82'000 t. Les huileries ont finalement pu transformer 87'500 tonnes et 6'500 tonnes environ ont dû être stockées. Comme les attributions pour la récolte 2015 ont été faites en juin 2014 déjà, la FSPC n'a pas pu adapter les attributions 2015 en conséquence.

Afin d'assainir le marché du colza, des réductions devront être faites pour la récolte 2016. Cela permettra de liquider les stocks, soit durant la période 2015-2016 (selon les possibilités), soit durant la période suivante.

La FSPC part du principe qu'un équilibre entre l'offre et la demande constitue la base nécessaire pour offrir des prix producteurs corrects et qu'une gestion stricte des quantités attribuées est nécessaire pour y parvenir.

Nouveaux débouchés pour le soja

Les inscriptions en 2014 et 2015 ont augmenté, aussi bien pour le tournesol que pour le soja, vraisemblablement en lien avec les

différents programmes pour la qualité du paysage. Si la filière se réjouit de la progression pour le tournesol, il faut rappeler que la demande du marché pour le soja est limitée. La FSPC a ainsi contacté des partenaires du marché, avec pour résultat une augmentation des quantités à attribuer dès 2016. Ces quantités devront cependant être commercialisées dans le secteur fourrager.

SWISSNESS

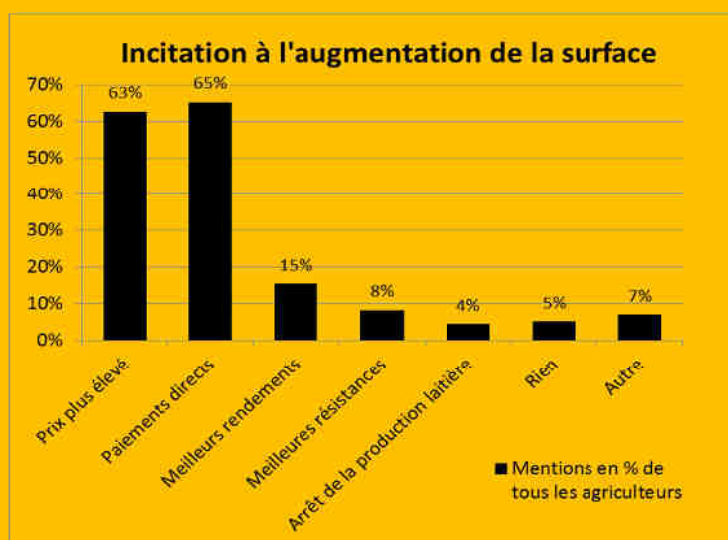
La consultation sur les ordonnances d'application du Swissness a eu lieu en automne 2014. Ces dispositions peuvent avoir une grande influence, dans la pratique, sur l'écoulement des céréales et oléagineux suisses. La FSPC s'est par conséquent fortement engagée pour que la législation soit applicable et crédible. Nos préoccupations ont ainsi été transmises à nos partenaires ainsi qu'à l'administration. Parmi les demandes de la FSPC, citons :

- Zones frontalières : pour des raisons logistiques, les surfaces à l'étranger exploitées par des exploitations suisses doivent être prises en compte.
- L'OFAG doit mettre à disposition des intéressés les bases de calcul pour les taux d'auto-approvisionnement compris dans le Swissness
- L'eau, l'eau de source et l'eau minérale, ne doit pas être prise en compte dans les calculs
- Les taux d'auto-approvisionnement doivent être calculés séparément pour les diverses huiles végétales
- Les exceptions doivent être accordées avec parcimonie, après consultation des filières

Après la consultation, les discussions se poursuivent en coulisse. Au 30.06.2015, la version finale des ordonnances n'était pas encore publiée.

Travail de Bachelor : une contribution spécifique augmenterait les surfaces de céréales fourragères

Un travail de bachelor a étudié les différentes pistes envisageables par la politique et les organisations professionnelles pour augmenter les surfaces de céréales fourragères.



En 2014, Fabien Reinhard a réalisé son travail de bachelor de la HAFL (Zollikofen) sur le thème des céréales fourragères. L'objectif du travail était de déterminer les motifs expliquant la baisse préoccupante des surfaces de céréales fourragères en Suisse.

Des interviews auprès d'agriculteurs et d'experts de la filière, une mise en valeur des données comptables mises à disposition par Agroscope ainsi qu'une analyse des coûts de production sur cinq exploitations ont permis de mettre en évidence et de confirmer les craintes de la FSPC.

Ainsi, une augmentation de la surface de céréales fourragères en Suisse ne pourra se faire que si la rentabilité de ces cultures est améliorée.

Une contribution spécifique aux céréales fourragères s'avère être le moyen le plus efficace pour améliorer la rentabilité, ce qui confirme les revendications de la FSPC.

Ce travail, accompagné par la FSPC, a fait l'objet d'un article dans la revue UFA de décembre 2014.

2 ACTIVITÉS DE LA FSPC

La Fédération suisse des producteurs de céréales est l'organisation nationale des producteurs de céréales, d'oléagineux et de protéagineux. La FSPC représente les intérêts des producteurs et s'engage pour de bonnes conditions-cadre politiques, pour une production orientée vers le marché, pour la promotion de la qualité et l'acquisition de nouveaux débouchés.

ORGANE

Vous trouverez sur notre site internet la composition nominative des différents organes.

ASSEMBLÉE DES DÉLÉGUÉS (AD)

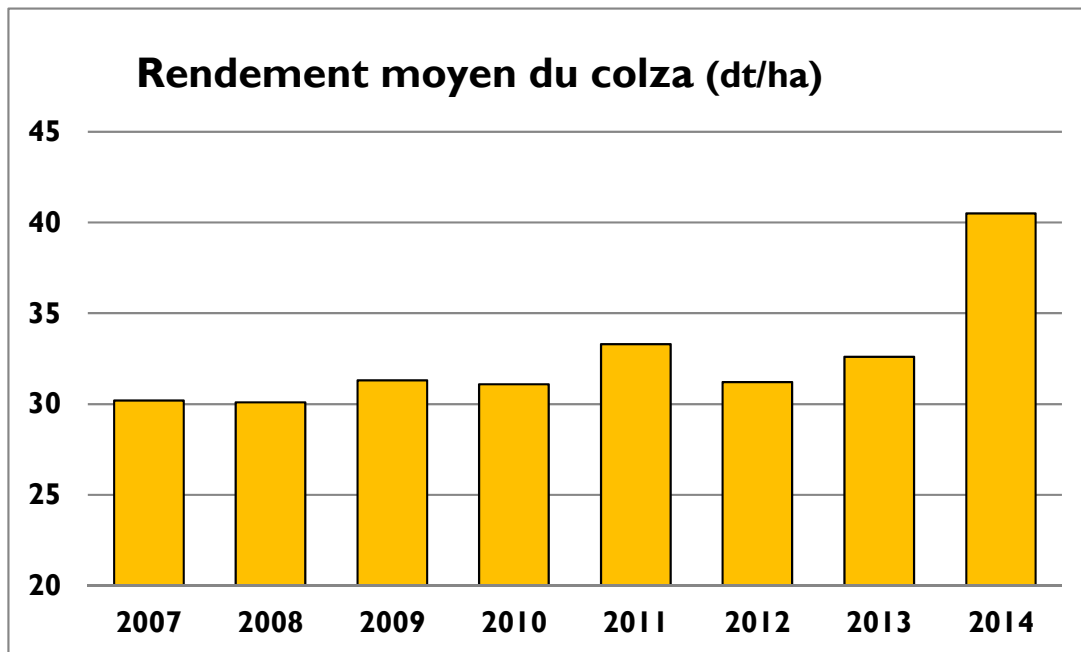
Les délégués se sont réunis le 11 novembre 2014 à la Seelandhalle de Chiètres (FR) pour leur assemblée ordinaire.

Andreas Keiser (HAFL) et Dario Fossati (Agroscope), suite à la partie statutaire, ont mis en évidence la complexité des facteurs influençant les teneurs en protéine dans les céréales panifiables. Ils ont insisté sur le fait que l'ensemble des membres de la filière devaient apporter leur contribution afin d'obtenir de bonnes solutions.

COMITÉ

Le Comité de la FSPC s'est réuni à quatre reprises durant l'année 2014-2015. Les thèmes centraux sont résumés comme suit :

- 19.09.2014: Récolte de colza 2014 ; préparation de l'AD (révision des statuts, comptes, budget, cotisations, programme d'activités) ; budget et soutiens du pool de production oléagineux
- 30.10.2014: Mesures en lien avec la récolte de colza 2014 ; communication
- 12.03.2015: abandon du taux-plancher de l'Euro ; mesures pour le marché du colza
- 12.05.2015: situation du marché et protection à la frontière ; projet CTI pour les protéines dans les céréales panifiables



Les rendements de colza étonnamment élevés ont passablement occupé les organes de la FSPC.
Source : swiss granum / FSPC

COMITÉ DIRECTEUR

Le Comité directeur gère les nombreux dossiers de la Fédération. Il s'est réuni à neuf reprises, en particulier pour :

- Suivre l'évolution du marché indigène et international
- Développer une stratégie pour la gestion des récoltes de colza 2014 et 2015 et assurer sa mise en œuvre
- Prendre et appliquer des mesures pour les attributions du colza dès 2016
- Adopter des mesures dans le cadre de la loi chocolatière
- Définir une stratégie pour la négociation des prix indicatifs
- Déterminer une stratégie pour le traitement des demandes d'augmentation du contingent d'importation de céréales panifiables
- Approuver les mesures de communication « *Actualités céréalières* » et « *Bulletin de marché* »
- Suivre les dossiers relatifs aux accords internationaux
- Suivre les travaux des commissions « oléagineux » et « maïs », ainsi que les activités de swiss granum, de l'ACS et de l'ISP
- Préparer les documents de l'AD pour le Comité (cotisations, comptes, programme d'activités et rapport annuel)
- Suivre les discussions et interventions concernant la contribution spécifique aux céréales fourragères
- Traiter les diverses demandes, consultations et sollicitations.

Le Comité directeur est composé des personnes suivantes : Fritz Glauser, Ernst Meyer, Hansjakob Häberli, Daniel Dugerdil, Stéphane Teuscher, Urs Schläfli (Conseiller national) et Edwin Kunz.

COMMISSION « OLÉAGINEUX »

La Commission « oléagineux » est présidée par Daniel Dugerdil et est composée d'acteurs de toute la chaîne de valeur ajoutée. Elle s'est réunie à deux reprises, le 28.08.2014 et le 07.05.2015. Les principaux thèmes traités et décisions prises sont les suivants :

- Analyse de la situation du marché, particulièrement le traitement de la récolte de colza 2014
- Elaboration d'une proposition de budget et de soutiens pour la récolte 2015, ainsi que le suivi des finances du pool de production oléagineux
- Observation et suivi consultatif des attributions de colza

COMMISSION « MAÏS »

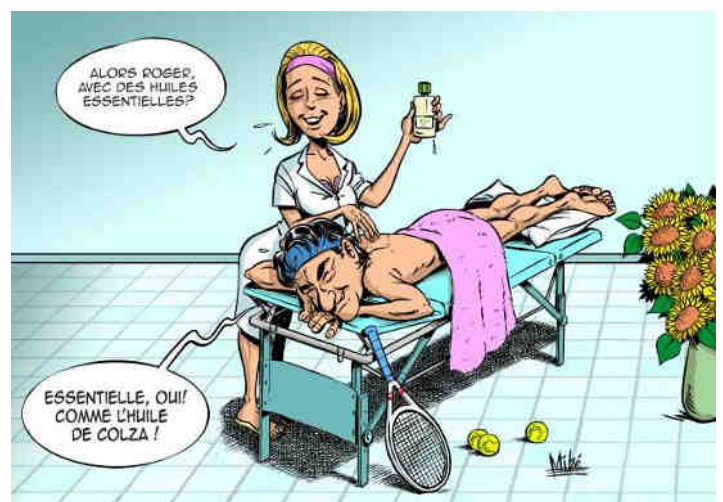
La Commission « maïs » a siégé à deux reprises sous la présidence de Jakob Widmer : le 24.11.2014 et le 01.07.2015. Les principaux thèmes traités et décisions prises sont les suivants :

- Suivi de l'évolution du marché
- Suivi des contaminations par les fusarioses et des teneurs en mycotoxines dans les maïs
- Suivi de la dissémination des chrysomèles du maïs
- Participation à la journée d'informations de l'IMIR à Ste-Croix en Plaine (F) et participation au Comité de l'IMIR.

SECRÉTARIAT

Le secrétariat assure la gestion opérationnelle ainsi qu'une grande partie de la représentation de la Fédération auprès des différentes institutions. Au 30.06.2015, le secrétariat est composé de quatre personnes : Pierre-Yves Perrin (90 %), ingénieur agronome EPFZ et directeur, Andrea Koch (90 %), ingénieure agronome HES et directrice adjointe, Mirjam Bregy Engriser (40 %), ingénieure agronome EPFZ et Laurence Schmid (100 %), employée de commerce responsable de la comptabilité. Laurence Schmid est occupée à 50 % à la FSPC et est responsable de la comptabilité de l'Union maraîchère suisse (UMS) à 50 %.

Pierre-Yves Perrin gère en outre le secrétariat de l'Association des centres collecteurs de céréales de Suisse (ACCCS).



COMMUNICATION

NEWSLETTER

La Newsletter est un E-Mail qui présente les thèmes et activités actuels de la FSPC avec des liens sur les documents plus complets ou des pages internet. Dans l'année sous revue, quatre Newsletter ont été envoyées.

Il est possible de s'inscrire à la Newsletter sur le site internet de la FSPC. Les possibilités de se désinscrire sont précisées dans chaque Newsletter.

SITE INTERNET

La structure et le contenu du site interne ont été régulièrement contrôlés et adaptés durant l'année sous revue.

Vous trouverez, sur notre site internet, des statistiques, nos communiqués de presse et prises de position, des informations sur les attributions des oléagineux, les « Actualités céréalières » et les « Bulletins de marché ». Nous estimons qu'il est important de conserver un site Internet à jour et fournissant une grande quantité d'informations, que ce soit à l'attention des producteurs, des partenaires du marché, des médias ou de toute personne intéressée.

« ACTUALITÉS CÉRÉALIÈRES »

La FSPC a informé ses membres à cinq reprises via les « Actualités céréalières » durant l'année sous revue, dans le Schweizer Bauer (2014), respectivement dans le Bauernzeitung (2015) et dans l'Agri, avec les thèmes suivants :

- 04./05.07.2014: Initiative sur la sécurité alimentaire, intolérance aux céréales, informations sur le paiement à la protéine

- 12./13.09.2014: Aménagement du territoire, récolte 2014, recommandations de semis de blé pour 2015, facteurs influençant la germination sur pied
- 12./13.12.2014: L'agriculture dans les médias, écoulement du soja suisse, prise de position sur les ordonnances du printemps 2015
- 12.02.2015: Franc fort, répartition des variétés de blé pour 2015 (vente de semences), collaboration avec Agrosolution.
- 22.05.2015: filière unie pour l'adaptation de la protection à la frontière pour les céréales panifiables, attributions du colza dès 2016, marché du colza pour la campagne 2015.

BULLETINS DE MARCHÉ

Les *Bulletins de marché* de la FSPC sont envoyés aux délégués et suppléants, premiers intervenants et membres du Comité. Ils sont également disponibles sur notre site Internet et envoyés par E-mail avec la Newsletter.

Les trois *Bulletins de marché* publiés durant l'année sous revue ont amené des informations objectives sur les thèmes suivants en lien avec les marchés :

- Juillet 2014: Prix producteurs pour la récolte 2013, dégâts dus à la rouille jaune, taux hors contingent
- Octobre 2014: ordonnances Swissness, marché du colza, soja du Danube, évolution des prix internationaux des céréales et du colza
- Avril 2015 : mycotoxines dans le maïs, loi chocolatière, qualité des céréales panifiables, commercialisation du colza, marché international des céréales.



Stand „Touchez et secouez“

La FSPC, durant l'année sous revue, a réalisé du matériel de stand qui peut être emprunté gratuitement pour des expositions ou des manifestations. Ce matériel permet, grâce à un concours, de rapprocher les visiteurs et les produits régionaux des grandes cultures, en touchant par exemple du colza, du blé, du tournesol ou du maïs. Le nombre et l'arrangement des six boîtes peuvent être adaptés à la place disponible sur le stand.

Vous trouverez de plus amples informations auprès du secrétariat de la FSPC ou sous www.fspc.ch, rubrique « Commander ».

MÉDIAS ET EXPOSÉS

Au cours de cet exercice, la FSPC a publié douze communiqués de presse et rédigé onze articles pour la presse agricole. La FSPC a également participé, en qualité d'orateur, à cinq assemblées et donné cinq sessions de formation dans des écoles d'agriculture, sur les mécanismes des marchés et de la politique céréalière.

FOIRES ET EXPOSITIONS

La FSPC a mis son matériel publicitaire à disposition pour de nombreuses expositions. La FSPC a en outre élaboré du nouveau matériel pour les stands, qui pourra être utilisé par les organisations ou entreprises agricoles régionales en lien avec la filière céréalière. Pour d'autres informations sur le stand : voir l'encadré en page 7.

GESTION DE L'OFFRE

ALLÈGEMENT DU MARCHÉ DES CÉRÉALES

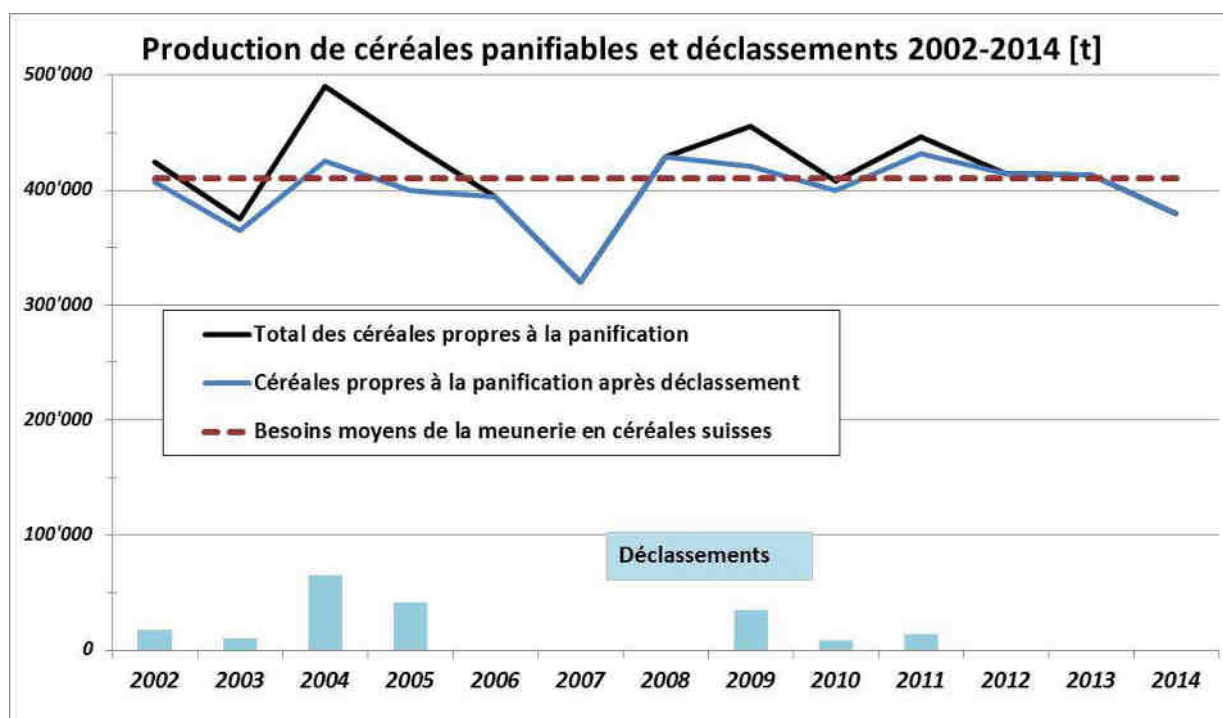
Pour les céréales panifiables, l'allègement de marché est basé sur deux piliers : d'une part le déclassement en céréales fourragères et, d'autre part, les aides à l'exportation dans le cadre de la loi chocolatière. Les deux mesures sont financées par le fonds d'allègement de marché. Les cotisations des producteurs au fonds d'allègement de marché ont été réduites, pour la récolte 2015, de Fr. 0.75 à Fr. 0.65/dt.

Déclassement

Le dernier déclassement a été nécessaire en 2011. Ensuite, la situation quantitative sur le marché suisse des céréales panifiables a été plus ou moins équilibrée. Sur la quantité de céréales produites depuis 2006, la FSPC a dû déclasser seulement 1.6 % des céréales panifiables dans le secteur fourrager. Sur cette période, le coût du déclassement des 60'200 t s'est monté à 5.37 millions de francs, soit en moyenne Fr. 8.90/dt.

Loi chocolatière

En comparaison, les soutiens à l'exportation décrits dans le chapitre „Loi chocolatière“ ont permis d'exporter, entre 2010 et 2014, environ 170'000 tonnes de farine, soit plus de 226'000 t de céréales, pour un coût moyen d'environ Fr. 4.-/dt à charge de la FSPC.



Source : swiss granum / FSPC

Loi chocolatière : 45'000 t de céréales panifiables

La compensation de la différence de prix entre la Suisse et les pays étrangers des matières premières agricoles qui sont exportées sous forme de produits transformés est réglée par la „loi chocolatière“. Ainsi, les exportateurs peuvent obtenir des matières premières indigènes aux mêmes prix que leurs concurrents étrangers.

Si l'entier de la différence de prix n'est pas compensée par la Confédération et par des mesures privées, les entreprises exportatrices ont la possibilité de faire une demande de trafic de perfectionnement, permettant d'importer des matières premières étrangères et de se faire rembourser les droits de douane lorsque les produits transformés sont exportés. Afin d'éviter le trafic de perfectionnement qui ferait perdre des parts de marché, la FSPC et la FMS (Fédération des meuniers suisses) complètent financièrement les mesures de la Confédération.

Pour les céréales, la matière première considérée est la farine. 45'000 t de céréales panifiables sont ainsi exportées chaque année sous forme de produits transformés (biscuits, pâtes à pizza, etc.).

POOL DE PRODUCTION OLÉAGINEUX (PPO)

Le Pool de production oléagineux (PPO) a pour objectif le maintien de la production et de la transformation d'oléagineux en Suisse. Un équilibre entre l'offre et la demande permet d'optimiser les parts de marché et d'obtenir les meilleurs prix possibles. Le PPO doit jouer ici le rôle « d'instrument de péréquation » pour les différents oléagineux.

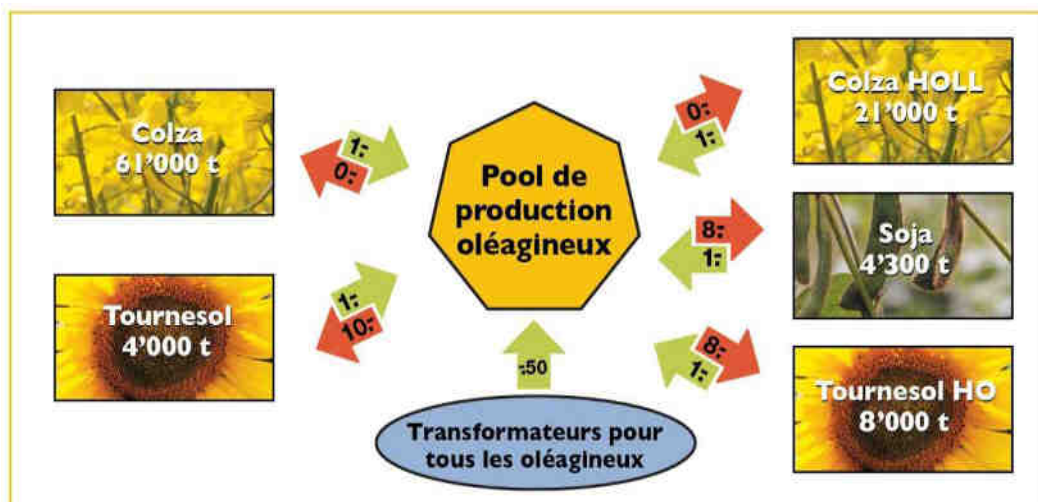
Les transformateurs financent Fr. 0.50/dt et les producteurs Fr. 1.-/dt au Pool de production oléagineux. Le fonctionnement détaillé du pool peut être consulté sur le site internet de la FSPC.

FINANCEMENT DE L'ENTREPOSAGE DU COLZA 2014

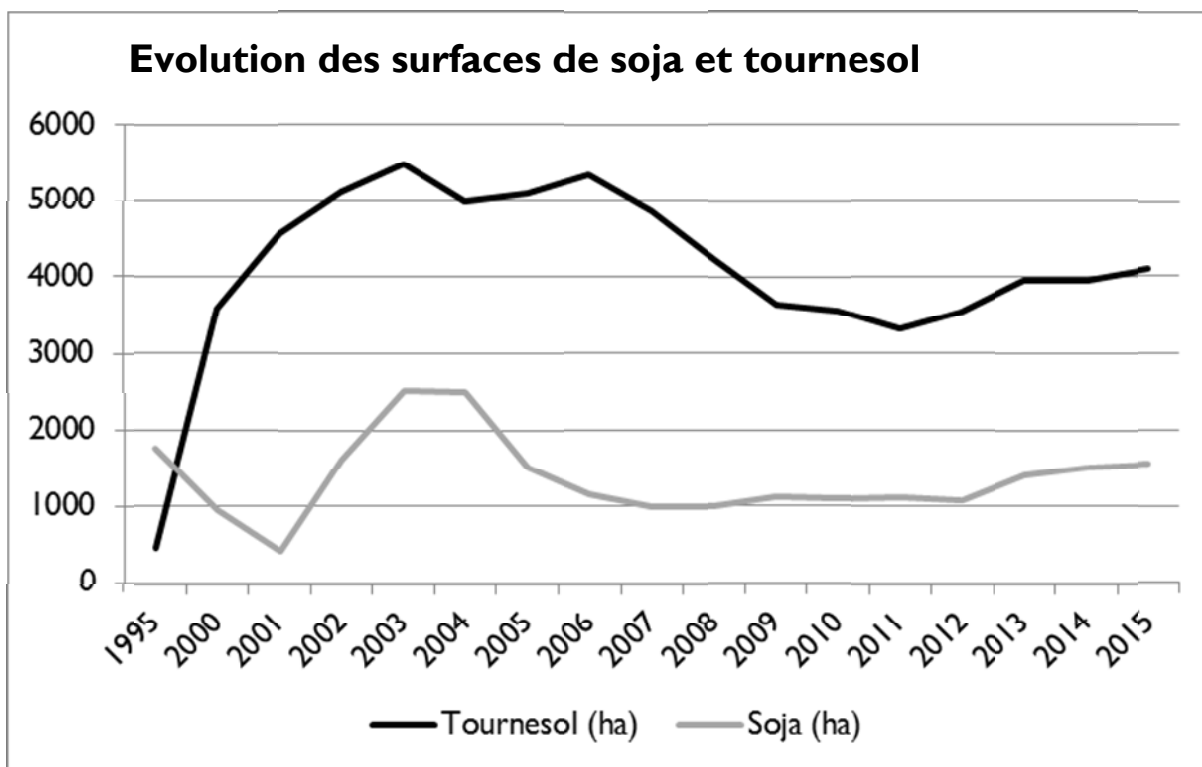
C'est seulement en octobre 2014 que les quantités récoltées (94'000 t) ont été définitivement connues. Les huileries se sont déclarées prêtes à prendre en charge la quantité attribuée par la FSPC (environ 86'000 t), soit 4'000 t de plus que la quantité initialement prévue. Le Comité a décidé que la FSPC participerait financièrement à l'entreposage des quantités excédentaires jusqu'à la récolte suivante. Ce soutien a été financé par une part de la fortune des producteurs dans le Pool de production oléagineux pour un montant de Fr. 8.-/dt pour les quantités attribuées par la FSPC et de Fr. 3.-/dt pour les quantités au-delà des attributions (excédents).

ATTRIBUTION DES OLÉAGINEUX DÈS 2016

Comme la situation quantitative des oléagineux s'est modifiée au cours des dernières années, la FSPC a apporté des petites adaptations au système des attributions. Lors de l'inscription pour la récolte 2016, les producteurs ont dû inscrire le centre collecteur auquel ils allaient livrer. Afin d'éviter une situation d'excédents durable sur le marché du colza, la FSPC a été contrainte de réduire les quantités attribuées aux producteurs. Les critères de réduction ont été définis par le Comité directeur de la FSPC et communiqués aux producteurs en même temps que les attributions.



Fonctionnement du Pool de production oléagineux (avec les quantités estimées et les soutiens 2015)



Grâce entre autres au Pool de production oléagineux, la production de tournesol est à nouveau en progression.

PRISES DE POSITION ET INTERVENTIONS

La FSPC a été consultée à 13 reprises au cours de cet exercice. Outre les prises de position relatives à la protection à la frontière, les principaux objets soumis à consultation ont été les suivants :

- Politique agricole : trains d'ordonnances de l'automne 2014, du printemps 2015 et de l'automne 2015
- Demande de trafic de perfectionnement actif pour la farine (refusé)
- Contre-projet du Conseil fédéral sur l'initiative sur la sécurité alimentaire (refus du contre-projet et soutien de l'initiative USP)
- Ordonnances d'application Swissness
- Ordonnance sur les allègements douaniers.

Sur les sujets qui ne concernaient pas directement la FSPC, cette dernière a fait part de ses remarques à l'USP ou à swiss granum. La FSPC est en outre régulièrement intervenue auprès de la Confédération, par exemple au sujet de la récolte extraordinaire de colza 2014, des conséquences importantes du franc fort sur les marchés ou des adaptations de la protection à la frontière pour les matières premières fourragères.

3 COLLABORATIONS

SWISS GRANUM

COMMISSION „MARCHÉ - QUALITÉ CÉRÉALES“

Les activités principales de cette commission peuvent être résumées comme suit :

- Prix indicatifs pour les céréales panifiables 2014 : la séance du 27 juin 2014 a défini les prix indicatifs « récolte » à Fr. 52.-/dt pour le blé Top, Fr. 50.-/dt pour la classe I et Fr. 49.-/dt pour la classe II
- Prix indicatifs pour les céréales panifiables 2015 : la séance du 26 juin 2015 a défini les prix indicatifs « récolte » inchangés par rapport à 2014
- Contingent d'importation N°27 pour les céréales panifiables : les discussions lors des séances du 24 octobre 2014 et du 8 avril 2015 ont débouché sur une demande commune de la filière pour l'augmentation de 20'000 t du CT N°27 pour le premier semestre 2015
- Prix indicatifs pour les matières premières fourragères 2015 : ces prix ont été déterminés lors de la séance du 8 avril 2015, sans modification par rapport aux prix indicatifs 2014
- Détermination des critères d'application du système de paiement en fonction des teneurs en protéine pour la classe Top, dès la récolte 2015 (calibrage des appareils NIR, mesure de référence et procédure en cas de litige)
- Transparence du marché : estimations et recensement de récoltes, recensement de la qualité
- Adoption des conditions de prise en charge pour la récolte 2015

La FSFC, sur décision de son Comité, a également déposé une requête pour modifier le barème de suppléments et déductions des prix pour les poids à l'hectolitre de l'orge fourragère, afin de promouvoir la qualité. Cette requête a malheureusement été rejetée en commission.

COMMISSION « MARCHÉ TRANSFORMATION OLÉAGINEUX »

Les activités principales de cette commission peuvent être résumées comme suit :

- Clarification de la prise en charge et de la commercialisation de la récolte 2014 de colza, notamment des excédents

- Transparence du marché : échanges d'informations, publications des prix et des quantités contractées
- Fixation des conditions de prise en charge
- Reconduction du concept d'assurance qualité.

Cette commission, pour la période sous revue, a siégé à deux reprises.

COMMISSIONS TECHNIQUES

D'entente avec l'OFAG, les trois commissions techniques (CT «céréales panifiables», CT «céréales fourragères et protéagineux» et CT «oléagineux») fonctionnent également comme «commissions d'experts» pour le Catalogue national.

Ces commissions affinent les exigences pour l'expérimentation et l'inscription des variétés, sélectionnent les variétés à tester, planifient les essais variétaux, établissent et publient les listes recommandées (LR). La liste des membres des différentes commissions techniques ainsi que les listes recommandées peuvent être consultées sur www.swissgranum.ch ou www.fspc.ch.

GRUPE DE TRAVAIL « SÉCURITÉ ALIMENTAIRE »

Ce groupe de travail se réunit deux à trois fois par année, entre juillet et octobre, pour faire le point sur les résultats du monitoring mycotoxines et émettre des recommandations aux partenaires de la filière.

La récolte 2014 a présenté une situation très favorable pour les céréales panifiables, avec le plus faible taux de contamination depuis 2007. La contamination en mycotoxines des céréales fourragères a également été très faible, en raison du temps sec et des températures élevées qui ont régné après la floraison.

La récolte 2014 de maïs grain a par contre été préoccupante, avec des contaminations parfois importantes en DON et ZEA.

Au niveau des recommandations, rappelons les mesures préventives suivantes : éviter une rotation trop chargée en céréales et en maïs, éviter le semis de céréales après du maïs grain ou du maïs d'ensilage, enfouir proprement les résidus de récolte (labour) et choisir des variétés de céréales peu sensibles.

GROUPE DE TRAVAIL « MARQUE DE GARANTIE »

Ce groupe de travail a siégé à deux reprises durant l'exercice sous revue, essentiellement pour mettre à jour le règlement de branche SUISSE GARANTIE pour les céréales et oléagineux.

AUTRES ORGANISATIONS

UNION SUISSE DES PAYSANS (USP)

La FSPC représente les intérêts des producteurs de céréales au sein de l'USP. Par le biais de l'USP, nos positions peuvent être représentées avec plus de poids face à des tiers. Nos arguments permettent de défendre les producteurs de céréales, mais également le secteur des grandes cultures dans son ensemble.

La FSPC, durant la période sous revue, a participé activement à la commission « production végétale » ainsi qu'à la plateforme « produits phytosanitaires ». Celles-ci servent à l'échange d'informations et une communication homogène. Une coordination dans la communication est particulièrement importante en relation avec l'utilisation des produits phytosanitaires dans l'agriculture, notamment en lien avec la problématique de la mort des abeilles.

SWISSEM, AGROSOLUTION, AGRIMMO, PAG-CH, FRAG.

La FSPC collabore avec d'autres organisations, parmi lesquelles :

- Agrimmo : représentation au Conseil d'administration pour la gestion du bâtiment de la Belpstrasse 26, en partie propriété de la FSPC
- Agrosolution : représentation au Conseil d'administration
- Plateforme Grandes Cultures Suisses (PAG-CH) et Forum Recherches Ackerbau Grandes cultures (FRAG) : échanges d'informations et de connaissances, évaluation des activités et propositions de recherches d'Agroscope. La présidence du FRAG est assurée par Pierre-Yves Perrin.
- Swissem : groupe de travail « céréales »

4 PROMOTION

INFORMATION SUISSE SUR LE PAIN (ISP)

L'ISP a pour objectif de promouvoir la consommation de pain et de pâtisseries en Suisse et, partant, celle de céréales. Vous trouverez la composition de l'ISP sur le nouveau site internet www.painsuisse.ch.

Au total, environ Fr. 570'000.- ont été utilisés en 2014, financés pour moitié par les cotisations des membres liées aux produits et pour moitié par les mesures de promotion des ventes de la Confédération.

Parmi les mesures les plus importantes en 2014, citons :

- La campagne d'affichage
- Le lancement du site internet
- La réalisation de l'exposition „du grain au pain“ à la BEA
- La réalisation de l'exposition „du grain au pain“ à Ballenberg
- Des cours de formation sur le pain pour 215 gastronomes
- La co-organisation de la Journée Qualité du blé

ASSOCIATION « HUILE DE COLZA SUISSE » (AHCS)

L'objectif de l'association « Huile de colza suisse » est d'améliorer l'image de l'huile de colza, en particulier grâce à ses particularités diététiques exceptionnelles, de promouvoir les ventes et de gagner des parts de marchés dans le secteur des ménages privés et de la gastronomie. Pour ce faire, les mesures de marketing suivantes ont été mises en œuvre en 2014 :

- Refonte du site internet
- La campagne 2015 a débuté en avril avec des affiches et des annonces dans la presse grand public et spécialisée
- Stand d'exposition du 29 octobre au 2 novembre 2014 au Salon suisse des goûts et terroirs à Bulle, avec une présentation de produits et des dégustations (en collaboration avec la Fondation de cardiologie)
- Concours on-line en lien avec les étiquettes sur les bouteilles d'huile de colza achetées à la Coop.

La composition de l'association peut être consultée sur le site internet www.colza.ch.

En 2014, l'AHCS a dépensé près de Fr. 919'000.-, dont Fr. 440'000.- provenaient des mesures de promotion des ventes de la Confédération. Le reste est financé par les cotisations des membres.

SUISSE GARANTIE

Pratiquement toute la production de céréales panifiables, de colza, de soja et de tournesol est commercialisée sous la marque de provenance SUISSE GARANTIE. Au niveau agricole, la gestion de la base de données est établie au travers d'Agrosolution ; les contrôles sur les exploitations peuvent ainsi avoir lieu en même temps que les contrôles PER.

L'année dernière, le règlement de branche pour les céréales et les oléagineux a été adapté. Le site internet www.swissgranum.ch fournit des informations sur SUISSE GARANTIE, les formulaires d'inscription pour tous les échelons de la filière, ainsi que le règlement de branche.

La FSPC va poursuivre son engagement pour que le pain et les produits de boulangerie bénéficient du logo SUISSE GARANTIE également sur le front de vente. Cela permettrait de se différencier des produits importés.

AGRO MARKETING SUISSE (AMS)

L'objectif de l'AMS est de promouvoir les ventes de l'ensemble des matières premières suisses. L'AMS est en particulier responsable de l'indication de provenance SUISSE GARANTIE. La FSPC est représentée au comité et dans les commissions techniques d'Agro-Marketing Suisse (AMS) par Mirjam Bregy Engriser. La représentation de la filière dans les autres groupes de travail se fait d'entente avec [swiss granum](http://www.swissgranum.ch).

Le Comité s'est particulièrement investi dans les thèmes suivants :

- Stratégie AMS et SUISSE GARANTIE, avec une réorganisation interne
- Pavillon suisse à l'exposition universelle de Milan 2015

Dans les commissions techniques, le règlement général et d'autres règlements ont été revus, respectivement introduits, notamment en relation avec l'introduction du règlement des sanctions à l'échelon des exploitations agricoles. Les questions relatives aux autorisations spéciales et à la collaboration avec les organes de certification font également partie du travail de ces commissions.

5 STATISTIQUES

Tableau I : Prix garantis et prix indicatifs des céréales panifiables (en Fr./dt)

	Prix garantis ^① (Fr./dt)			Prix indicatifs (Fr./dt)									
	1990	1995	2000	2005 ^②	2010	2011 «récolte et après- récolte»	2012 «récolte»	2012 «après- récolte»	2013 «récolte et après- récolte»	2014 «récolte»	2015 «récolte»		
Blé Top	112.00			57.00	Pas de prix indicatifs	53.00	53.00	Pas de prix indicatifs à partir du 5 octobre 2012	Pas de prix indicatifs	52.00	52.00		
Blé I	107.00	104.00	75.00	54.00		50.00	50.00			50.00	50.00		
Blé II	103.00	97.00	70.00	49.00		47.00	47.50			49.00	49.00		
Blé III	99.00			46.00		44.00	44.00			45.00	45.00		
Blé biscuits	98.00	100.00	69.00	50.50		48.00	48.00			49.00	49.00		
Seigle	105.00	93.00	62.00	46.00		40.00	40.00			40.00	40.00		
Epeautre A	98.00	98.00	66.00	64.00		58.00/56.00	56.00			56.00	56.00/54.00	56.00	56.00
Epeautre B			52.00	52.00		46.00	46.00			46.00			

^① : Prix de prise en charge par la Confédération (sans déduction de la taxe de coresponsabilité)

^② : Diminution du droit de douane: Fr. 3.- par 100 kg au 1^{er} juillet 2005 et 2007 ainsi que Fr. 4.- par 100 kg au 1^{er} juillet 2009

Prix indicatif jusqu'en 2010 : prix producteur pour une marchandise livrée au centre collecteur, réceptionnée, nettoyée, si nécessaire séchée et répondant aux conditions de prise en charge

Prix indicatif dès 2011 : Prix indicatif "récolte" respectivement "après récolte" pour les céréales panifiables, départ centre collecteur, répondant aux conditions de prise en charge de swiss granum

Sources : FSPC et swiss granum

Tableau 2 : Prix indicatifs des matières fourragères et des protéagineux (en Fr./dt)

	1990	1995	2000	2005 ^①	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Blé fourrager				43.50	40.00	40.00	36.00	36.50	36.50	36.50	36.50	36.50	36.50
Orge	68.00	59.50	47.00	40.50	37.50	38.00	34.50	34.50	34.50	34.50	34.50	34.50	34.50
Triticale	68.00	59.50	48.00	41.00	38.00	39.00	34.50	34.50	34.50	34.50	34.50	34.50	34.50
Avoine	67.00	55.50	43.00	37.00	33.50	34.50	30.50	30.50	30.50	30.50	30.50	30.50	30.50
Maïs	73.00	61.50	49.00	42.00	40.00	40.50	36.50	36.50	36.50	36.50	36.50	36.50	36.50
Pois protéagineux	75.00	64.00	53.00	46.00	40.50	41.00	37.00	37.00	37.00	37.00	37.00	37.00	37.00
Féverole	68.00	59.50	47.00	43.00	38.00	38.50	34.50	34.50	34.50	34.50	34.50	34.50	34.50
Lupin blanc				51.00	46.00	46.50	42.50	42.50	42.50	42.50	42.50	42.50	42.50

^① : Diminution du droit de douane au 1^{er} juillet 2005 de Fr. 3.- par 100 kg pour les matières riches en énergie et de Fr. 1.- par 100 kg pour les matières riches en protéine.

Prix indicatif : prix producteur pour une marchandise livrée au centre collecteur, réceptionnée, nettoyée, si nécessaire séchée et répondant aux conditions de prise en charge

Sources : USP et swiss granum

Tableau 3 : Prix garantis et prix payés aux producteurs des oléagineux (en Fr./dt)

	Prix garantis ^① (Fr./dt)		Prix payé au producteur ^② (Fr./dt)						
	1995	1999	2000	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Colza	165.00	150.00	ca. 70.00	78.76-81.76	89.14-92.14	87.77-90.77	84.61-87.61	78.40-81.40	71.55-74.55
Tournesol	165.00	165.00	ca. 73.00	80.75-83.75	90.76-93.76	88.34-91.34	81.67-84.67	78.56-81.56	76.83-79.83
Tournesol «high oleic»				84.70-87.70	95.56-98.56	93.82-96.82	86.98-89.98	88.46-91.46	82.81-85.81
Soja		165.00	50.00 - 55.00	53.69-56.69	59.14-62.14	56.46-59.46	55.09-58.09	57.92-60.92	49.98-53.98

^① : Prix de prise en charge par la Confédération

^② : Le prix payé au producteur est un prix départ centre collecteur, duquel il faut encore déduire les frais d'entrée. Estimation avant la récolte.

Sources : OFAG et swiss granum

Tableau 4 : Evolution des surfaces en hectares (ha)

	1990	1995	2000	2005	2010	2011	2012	2013	2014*	2015**
Blé panifiable ①	97'249	99'694	94'109	83'744	77'853	74'446	76'740	77'334	76'462	74'500
Seigle	3'446	6'862	3'643	1'677	2'248	1'928	1'771	1'861	1'926	1'950
Epeautre	2'609	2'667	1'467	2'428	4'136	4'164	3'680	3'250	3'601	4'100
Autres céréales panifiables	115	213	41	190	138	196	223	237	138	220
Total céréales panifiables	103'419	109'436	99'260	88'039	84'375	80'734	82'414	82'682	82'127	80'770
Blé fourrager ②				6'334	9'057	9'089	8'647	8'317	8'363	7'400
Orge	60'036	54'681	45'741	37'689	28'949	28'336	28'454	28'574	27'203	27'850
Triticale	10'480	6'135	10'306	11'811	10'274	9'708	9'433	9'147	8'280	8'400
Avoine	10'431	8'342	5'067	2'950	1'789	1'682	1'642	1'675	1'587	1'450
Mais grains	27'367	26'088	22'006	20'612	15'208	15'553	16'162	15'173	15'774	16'100
Autres céréales fourragères	234	566	291	254	170	170	182	207	182	190
Total céréales fourragères	108'548	95'812	83'411	79'650	65'447	64'538	64'520	63'093	61'389	61'390
Total céréales	211'967	205'248	182'671	167'689	149'822	145'272	146'934	145'775	143'516	142'160
Pois protéagineux	1'676	1'921	2'581	4'807	3'483	3'496	3'473	3'619	3'757	4'000
Féverole	159	307	275	272	274	319	305	426	493	490
Lupin			36	99	59	44	49	66	77	75
Total protéagineux	1'835	2'228	2'892	5'178	3'816	3'859	3'827	4'111	4'327	4'565
Colza	16'813	14'474	14'343	17'651	21'806	22'209	22'097	22'244	23'244	23'700
Tournesol		461	3'579	5'083	3'563	3'323	3'526	3'959	3'960	4'100
Soja	1'075	1'747	952	1'518	1'087	1'123	1'085	1'407	1'502	1'550
Total oléagineux	17'888	16'682	18'874	24'252	26'456	26'655	26'708	27'610	28'706	29'350

① : Classes Top, I, II, III et biscuit ② : Variétés de blé fourrager selon liste recommandée
 * provisoire **prévision (juin 2015)

Sources : USP et swiss granum

Tableau 5 : Evolution des volumes de production en tonnes

	1990	2000	2005	2010	2011	2012	2013	2014*
Blé panifiable (propre à la panif.)			384'100	376'028	405'729	393'307	392'315	362'454
Epeautre (propre à la panif.)			} 15'500	12'826	17'408	12'550	11'230	12'947
Seigle (propre à la panif.)				10'072	8'086	7'699	8'889	3'179
Autres cér. panifiables (propres à la panif.)				467	656	708	895	929
Cér. panifiables (propres à la panification, sans semence)			399'600	399'393	431'879	414'264	413'329	379'509
Blé panifiable (déclassé, impropres à la panif.)			76'300	58'034	42'944	34'604	4'783	96'349
Autres cér. panifiables (impropres à la panif.)			3'000	5'865	4'887	3'286	1'420	11'480
Blé fourrager			43'700	57'024	68'391	55'217	51'976	59'089
Orge	324'375	267'103	225'575	169'920	179'355	179'825	160'667	197'612
Avoine	50'421	24'953	14'213	7'948	7'678	7'824	6'950	7'773
Triticale	52'578	61'898	66'577	56'705	60'352	53'432	48'854	49'942
Maïs grains	225'415	211'922	198'260	142'858	151'290	146'505	123'916	142'374
Autres cér. fourragères	1'142	1'462	2'000	883	1'010	967	812	1'167
Total cér. fourragères			629'625	499'237	515'907	481'660	399'378	565'786
<i>Dont cér. panif., (déclassées, impropres à la panif.)</i>			79'300	63'899	47'831	37'890	6'203	107'829
Semences de cér. panifiables	20'600	18'500	18'000	15'837	16'150	17'113	16'981	16'981
Semences de cér. fourragères	12'800	11'000	9'000	9'118	8'440	8'641	8'248	8'248
Total semences de céréales	33'400	29'500	27'000	24'955	24'590	25'754	25'229	25'229
Total céréales	1'235'837	1'169'464	1'056'225	923'585	972'376	921'678	837'936	970'524
Pois protéagineux	6'697	8'954	17'900	14'537	14'089	13'140	12'299	14'074
Féverole	782	1'137	1'200	851	1'177	946	1'095	1'430
Autres protéagineux			300	189	148	152	196	245
Total protéagineux	7'479	10'091	19'400	15'577	15'414	14'238	13'590	15'749
Colza	43'215	39'060	58'800	67'900	74'000	68'977	72'510	93'945
Tournesol		11'666	15'000	10'600	9'900	9'248	8'571	9'730
Soja	2'611	3'750	4'000	3'076	3'300	3'050	3'553	3'882
Autres oléagineux			400	400	504	563	585	638
Total oléagineux	45'826	54'476	77'800	81'976	87'704	81'838	85'219	108'195

* provisoire Sources : USP et swiss granum

Tableau 6 : Rendements moyens par unité de surface (dt/ha)

	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014*
Blé panifiable d'automne	57.5	56.6	58.8	59.2	60.0	57.7	62.5	58.1	53.4	62.6
Blé panifiable de printemps	48.5	46.1	49.3	50.2	50.5	51.0	51.8	49.0	49.0	53.3
Blé fourrager	70.2	71.0	69.6	71.1	71.1	64.8	77.1	65.8	64.3	73.4
Seigle	59.1	55.9	56.7	60.1	63.6	61.0	66.1	59.2	55.2	67.2
Epeautre	42.9	39.0	39.6	39.4	37.9	38.9	44.3	37.4	37.9	43.9
Méteil de céréales panifiables	62.1	57.2	57.2	60.2	63.6	61.1	66.0	57.7	52.7	58.4
Orge d'automne	61.8	62.8	60.7	61.3	64.9	60.5	65.3	65.3	58.8	74.5
Orge de printemps	54.5	49.1	53.5	47.9	51.1	51.8	52.4	53.3	39.5	62.4
Triticale	58.5	57.3	58.2	59.0	60.7	56.8	63.9	58.5	55.1	61.3
Avoine	51.9	49.5	45.4	50.9	55.0	49.9	51.8	53.4	47.4	55.6
Maïs grains	96.5	84.5	101.7	97.0	104.1	94.3	97.3	90.7	82.3	89.0
Méteil de céréales fourragères	51.1	50.4	51.5	50.4	50.9	51.9	59.5	53.3	39.2	62.4
Pois protéagineux	37.2	35.0	34.9	38.8	39.1	41.7	40.3	37.8	34.0	37.5
Féverole	43.0	28.3	25.2	33.9	32.0	31.0	36.9	31.0	25.7	30.8
Colza	33.3	30.8	30.2	30.1	31.3	31.1	33.3	31.2	32.6	40.4
Tournesol	29.7	27.3	26.7	27.6	32.3	29.8	29.8	26.2	21.8	25.0
Soja	26.4	26.4	25.9	29.1	27.1	28.3	29.4	28.1	25.2	26.5

* provisoire

Source : USP / swiss granum

Tableau 7 : Importations dans le cadre du contingent tarifaire n° 27 «céréales panifiables» en tonnes

Trimestre	Blé	Seigle	Epeautre	Engrain/Amidonnié	Autres	Total
Total 2005	23'445	1'246	3'258	409	31	28'389
Total 2006	49'847	1'610	4'560	224	41	56'282
Total 2007	72'074	3'892	6'430	987	22	83'405
Total 2008	79'074	2'716	5'402	435	13	87'640
Total 2009	61'379	2'261	6'326	25	9	70'000
Total 2010	57'894	1'977	3'961	0	0	63'832
1er trimestre 2012	19'315	190	440	50	0	19'995
2ème trimestre 2012	13'546	571	1'606	1'161	2	16'886
3ème trimestre 2012	872	173	732	31	0	1'808
4ème trimestre 2012	28'685	490	2'136	0	0	31'311
Total 2012	62'418	1'424	4'914	1'242	2	70'000
1er trimestre 2013	17'340	635	703	107	0	18'785
2ème trimestre 2013	19'130	670	0	1'414	0	21'214
3ème trimestre 2013	13'440	518	772	267	4	15'001
4ème trimestre 2013	12'859	543	1'537	53	3	14'995
Total 2013	62'769	2'366	3'012	1'841	7	69'995
1er trimestre 2014	22'003	466	979	1'541	1	24'990
2ème trimestre 2014	22'847	470	150	152	1	23'620
3ème trimestre 2014	4'268	345	1'757	0	0	6'370
4ème trimestre 2014	12'767	662	1'530	53	0	15'012
Total 2014	61'885	1'943	4'416	1'746	2	69'992
1er trimestre 2015	24'244	1'852	3'877	26	1	30'000
2ème trimestre 2015	28'006	680	1'314	0	0	30'000
3ème trimestre 2015*	11'131	274	354	0	2	11'761
Total 2015*	63'381	2'806	5'545	26	3	71'761

*provisoire, état au 02.08.2015 Source : OFAG

Tableau 8 : Quantités d'oléagineux attribuées et du contrat-cadre en tonnes

Cantons	Colza				Tournesol				Soja			
	2013	2014	2015	2016	2012	2013	2014	2015	2012	2013	2014	2015
AG	8'874	9'376	9'401	7'661	682	712	689	579	146	198	165	246
BE	8'680	8'859	8'620	7'458	989	1'375	1'258	1'327	55	48	54	45
BS/BL	1'418	1'396	1'463	1'188	8	14	21	22	281	366	290	416
FR	5'427	6'060	6'426	5'490	399	434	422	509	63	51	50	60
GE	3'299	3'619	3'476	2'767	1'749	1'641	1'320	1'838	445	629	748	864
GR	295	293	326	303	-	1	-	-	-	-	-	-
JU	3'571	3'906	3'840	3'273	212	263	188	241	53	64	77	78
LU	4'126	4'304	4'505	3'573	-	12	9	20	48	52	60	69
NE	1'362	1'640	1'728	1'490	182	189	146	168	50	55	32	67
SG	223	298	198	186	-	-	12	27	55	33	44	53
SH	5'557	5'863	5'594	4'847	782	937	864	1'185	147	168	241	255
SO	2'941	3'033	3'054	2'461	319	401	369	408	178	185	224	206
SZ	-	-	45	32	-	-	-	-	-	-	-	-
TG	3'925	4'086	4'195	3'526	778	916	906	843	94	152	98	145
TI	-	-	-	-	36	102	76	97	536	320	302	296
VD	21'236	25'584	26'659	23'182	4'000	4'460	4'461	5'417	720	901	797	858
VS	49	44	45	43	39	41	25	17	61	64	57	27
ZG	225	255	267	212	-	6	6	-	-	-	-	-
ZH	8'065	7'963	8'084	6'643	1'798	1'882	1'797	1'876	534	651	661	724
Total	79'273	86'577	87'925	74'349	11'973	13'385	12'570	14'575	3'466	3'934	3'899	4'409
Quantités du contrat-cadre												
Secteur alimentaire	77'000	79'000	82'000	82'000	18'000	18'000	18'000	18'000	1'500	1'500	1'500	1'500
Secteur fourrager	-	-	-	-	-	-	-	-	1'500	1'500	2'000	2'000

Sources : FSPC et SwissOlio. Ces cultures ne sont pas cultivées dans les cantons suivants: AR/AI, GL, OW/NW et UR.

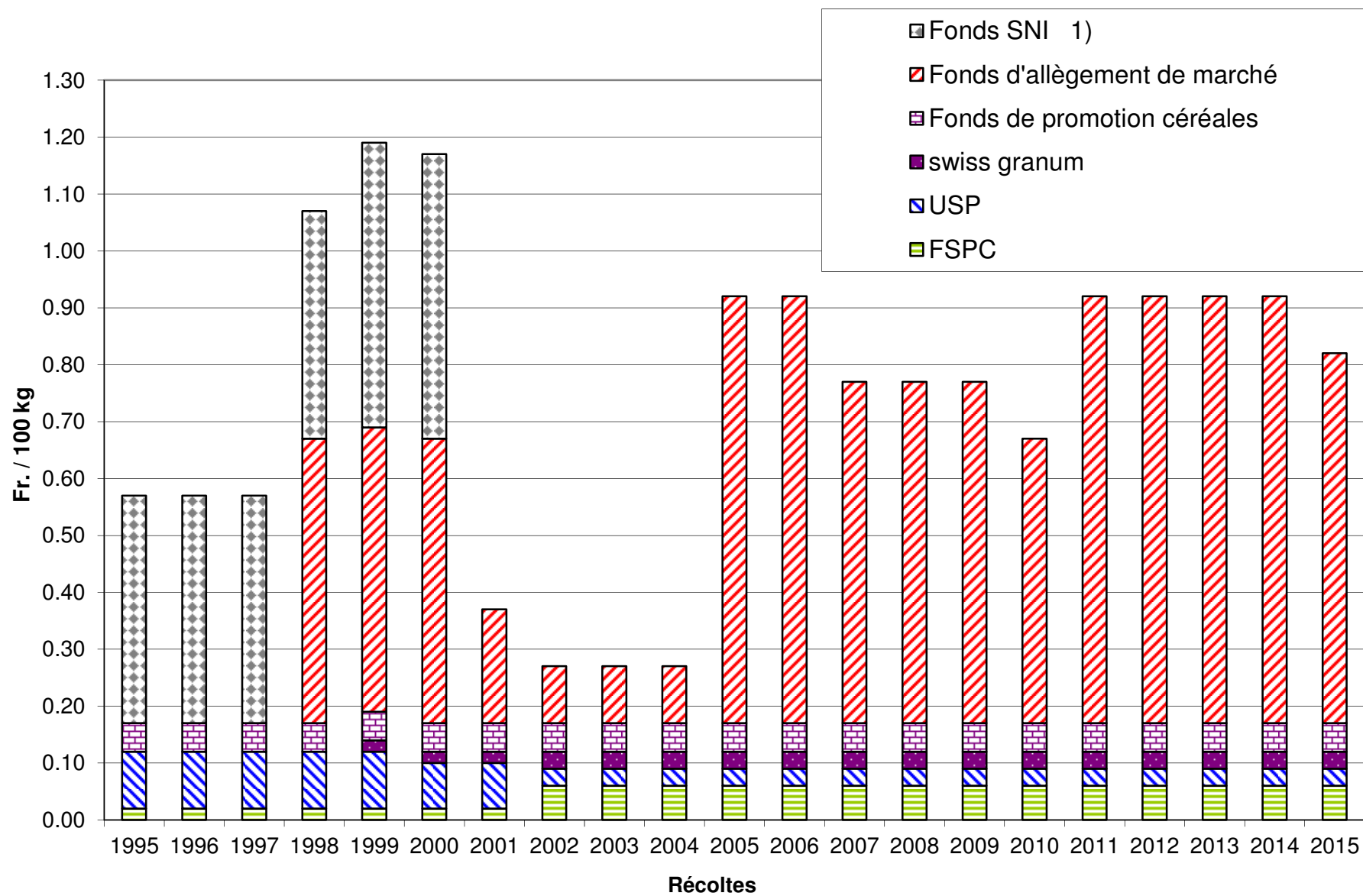
Tableau 9 : Evolution des cotisations des producteurs en francs par 100 kg

	2002/03	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Cotisations prélevées sur toutes les cultures en faveur de:													
<i>FSPC</i>	0.06	0.06	0.06	0.06	0.06	0.06	0.06	0.06	0.06	0.06	0.06	0.06	0.06
<i>swiss granum</i>	0.03	0.03	0.03	0.03	0.03	0.03	0.03	0.03	0.03	0.03	0.03	0.03	0.03
<i>USP</i>	0.03	0.03	0.03	0.03	0.03	0.03	0.03	0.03	0.03	0.03	0.03	0.03	0.03
<i>Sous-total</i>	0.12	0.12	0.12	0.12	0.12	0.12	0.12	0.12	0.12	0.12	0.12	0.12	0.12
Total céréales panifiables ¹⁾	0.27	0.27	0.92	0.92	0.77	0.77	0.77	0.67	0.92	0.92	0.92	0.92	0.82
<i>dont fonds d'allègement de marché</i>	0.10	0.10	0.75	0.75	0.60	0.60	0.60	0.50	0.75	0.75	0.75	0.75	0.65
<i>dont fonds de promotion céréales</i>	0.05	0.05	0.05	0.05	0.05	0.05	0.05	0.05	0.05	0.05	0.05	0.05	0.05
Total céréales fourragères	0.22	0.12	0.12	0.12	0.12	0.12	0.12	0.12	0.12	0.12	0.12	0.12	0.12
Total colza	0.62	0.69	0.69	0.68	0.66	1.66	1.62	1.63	1.63	1.63	1.62	1.62	1.62
<i>dont Pool de production oléagineux</i>	-	-	-	-	-	1.00	1.00	1.00	1.00	1.00	1.00	1.00	1.00
<i>dont commission huile de colza suisse</i>	0.50	0.50	0.50	0.50	0.50	0.50	0.50	0.50	0.50	0.50	0.50	0.50	0.50
<i>dont projet R & D</i>	-	0.02	0.02	0.02	-	-	-	0.01	0.01	0.01	-	-	-
<i>dont mandat de prestations oléagineux</i>	-	0.05	0.04	0.04	0.04	0.04	-	-	-	-	-	-	-
Total tournesol et soja	0.12	0.17	0.16	0.06	0.16	1.16	1.12	1.12	1.12	1.12	1.12	1.12	1.12
<i>dont Pool de production oléagineux</i>	-	-	-	-	-	1.00	1.00	1.00	1.00	1.00	1.00	1.00	1.00
<i>dont mandat de prestations oléagineux</i>	-	0.05	0.04	0.04	0.04	0.04	-	-	-	-	-	-	-
Total lin	-	0.12	0.12	0.12	0.12	0.12	0.12	0.12	0.12	0.12	0.12	0.12	0.12
Total protéagineux	0.12	0.12	0.12	0.12	0.12	0.12	0.12	0.12	0.12	0.12	0.12	0.12	0.12

¹⁾ Prélèvement de Fr. 1.- supplémentaire sur l'épeautre en faveur de la CI Epeautre (IG Dinkel)

Source : FSPC

Graphique I: Evolution des cotisations des producteurs de céréales panifiables en francs par 100 kg



I) Industrie alimentaire suisse

Tableau 10 : Importations de céréales en tonnes

	N° de tarif vieux	N° de tarif nouveau	2000	2005	2010	2012	2013	2014 (prov.)
Blé tendre	1001.9011-9090	1001.9100-.9990	168'265	124'136	250'944	313'559	369'688	341'297
<i>dont déclaré pour le secteur alimentaire</i>			78'103	77'031	109'357	117'437	108'361	110'171
<i>dont déclaré à fins fourragères</i>			89'873	45'475	141'382	195'207	260'366	229'019
Blé dur	1001.1011-1090	1001.1100-1990	130'657	78'372	85'071	76'746	67'149	78'607
<i>dont déclaré pour le secteur alimentaire</i>			130'550	78'371	81'773	76'057	66'472	78'269
<i>dont déclaré à fins fourragères</i>			104	0	3'262	631	653	323
Seigle	1002.0011-0090	1002.1000-9090	10'435	2'779	4'719	2'444	10'293	5'856
<i>dont déclaré pour le secteur alimentaire</i>			4'234	1'565	2'050	1'563	2'442	2'122
<i>dont déclaré à fins fourragères</i>			5'335	754	2'141	310	7'353	3'309
Orge	1003.0010-0090	1003.1000-9090	74'732	14'067	71'357	48'532	61'268	91'129
<i>dont déclaré pour le secteur alimentaire</i>			9'051	12'260	8'558	9'175	8'760	8'650
<i>dont déclaré à fins fourragères</i>			65'444	1'431	62'441	38'809	51'949	82'038
Triticale	1008.9013-9039	1008.9013-9039	192	26	559	1'086	1'605	1'088
<i>dont déclaré pour le secteur alimentaire</i>			0	25	0	0	0	0
<i>dont déclaré à fins fourragères</i>			190	0	552	1'077	1'598	1'083
Avoine	1004.0010-0090	1004.1000-9090	45'863	47'407	56'391	47'646	44'560	44'908
<i>dont déclaré pour le secteur alimentaire</i>			36'982	21'221	24'092	25'190	18'690	24'654
<i>dont déclaré à fins fourragères</i>			8'851	26'152	32'285	22'366	25'813	20'129
Maïs grains	1005.1000-9090	1005.1000-9090	24'981	76'145	96'419	94'373	103'999	140'922
<i>dont déclaré pour le secteur alimentaire</i>			8'250	6'971	3'696	4'932	5'383	5'334
<i>dont déclaré à fins fourragères</i>			15'218	67'466	91'137	87'970	97'088	134'255
Riz	1006.1020-4090	1006.1000-4090	75'257	93'301	113'001	117'020	121'037	128'062
<i>dont déclaré pour le secteur alimentaire</i>			47'158	49'276	44'798	46'451	44'403	54'470
<i>dont déclaré à fins fourragères</i>			28'099	44'025	68'203	70'464	76'543	73'520
Autres céréales	1007...+1008. 2010-.3090, 9041-9099	1007...+1008. 1000-.5090, .9023-.9090	12'377	6'452	4'053	5'943	4'381	4'189
<i>dont déclaré pour le secteur alimentaire</i>			4'235	3'264	2'657	3'435	3'413	2'663
<i>dont déclaré à fins fourragères</i>			7'957	3'186	1'370	2'456	943	1'494
Total céréales			542'759	442'686	682'513	707'348	783'980	836'058
<i>dont déclaré pour le secteur alimentaire</i>		Valable depuis 1.1.2012	318'563	249'982	276'981	281'398	257'924	286'333
<i>dont déclaré à fins fourragères</i>			221'071	188'490	402'773	422'131	522'306	545'171
<i>dont déclaré à d'autres fins</i>			3'125	4'214	2'759	3'820	3'750	4'555

Source : swiss granum

Tableau II : Importations de supports protéiques et d'oléagineux en tonnes

	N° de tarif ¹⁾	2000	2005	2010	2012	2013	2014 (prov.)
Total protéagineux à fins fourragères		22'083	11'055	8'565	8'159	15'894	14'305
dont pois protéagineux	0713.1011, 1091	22'016	10'839	8'286	7'304	15'539	13'767
dont féverole	0713.5012, 5091	67	215	279	856	356	538
Total tourteaux (et autres coproduits) à fins fourragères *		97'966	188'206	323'463	313'335	334'023	332'032
dont tourteaux de soja (et autres coproduits)	2304.0010	90'624	178'803	280'785	265'761	256'598	250'119
dont tourteaux d'arachide (et autres coproduits)	2305.0010	-	-	-	-	-	-
dont tourteaux de lin (et autres coproduits)	2306.2010	474	283	371	1'188	1'239	1'069
dont tourteaux de tournesol (et autres coproduits)	2306.3010	419	15	6'781	6'744	11'809	18'112
dont tourteaux colza (et autres coproduits)	2306.4110, 4910	6'441	9'058	35'481	39'504	64'097	62'657
dont autres	2306.1010, 5010, 6010, 9011, 9021	9	47	45	139	281	76
Total autres protéines végétales à fins fourragères		67'693	71'047	103'768	74'069	102'013	116'318
dont levures	2102.1091, 2011	6'033	5'916	6'342	2'974	2'196	2'347
dont protéines de pommes de terre	2303.1011	23'191	15'078	5'543	6'019	4'309	3'807
dont gluten de maïs	2303.1012, 1018	37'649	43'990	39'184	39'017	48'178	51'580
dont autres subst. protéiniques	0713.2011, 2091, 3111, 3191, 3211, 3291, 3311, 3391, 3411, 3491, 3511, 3591, 3911, 3991, 4011, 4091, 6011, 6091, 9021, 9081, 2102.2021, 2303.2010, 3010	820	6'063	52'699	26'060	47'329	58'585
Total oléagineux (ces 3 espèces)		128'820	64'379	45'772	34'287	28'950	26'926
Colza	1205.1010-9069	2'922	6'300	7'806	6'422	6'876	7'500
Tournesol	1206.0010-0069	16'480	9'457	10'539	9'455	5'385	4'837
Soja	1201.1000-9099	109'418	48'622	27'427	18'410	16'688	14'589
dont déclaré à fins fourragères	1201.9010	2'903	1'123	3'609	2'133	2'777	2'068
dont déclaré pour extraction d'huile à fins fourragères	1201.9021	30'428	39'288	17'304	11'710	8'718	8'359
Total huiles (ces 3 espèces)		32'971	48'087	49'230	51'420	48'314	57'602
Huile de colza	1514.1190, 1991, 1999, 9190, 9991, 9999	1'929	5'031	6'755	6'822	7'259	6'051
Huile de tournesol	1512.1190, 1918, 1919, 1998, 1999	30'422	42'369	41'873	44'033	40'558	50'739
Huile de soja	1507.1090, 9018, 9019, 9098, 9099	621	687	603	565	497	811

* Coproduits issus de la transformation d'oléagineux / Source: Administration fédérale des douanes / swiss granum

¹⁾ Le choix des numéros tarifaires a été remanié et parfois élargi ; les données ne correspondent par conséquent pas à celles des rapports annuels des années précédentes.



Impressum : Graphisme MAP SA - Rédaction FSPC - Traduction FSPC - Photo couverture N. Repond - Impression Jordi AG

FSPC
Belpstrasse 26
CH - 3007 Berne
T +41 (0)31 381 72 03
F +41 (0)31 381 72 04
info@fspc.ch
www.fspc.ch

